

Questions orales

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les versements de prestations et les frais administratifs de la Commission d'assurance-chômage sont basés sur l'année civile et non sur l'année fiscale, soit dit en passant. Dès que nous aurons une idée précise du genre de modifications à apporter à la loi et de leur acceptabilité, de même que du genre de changements administratifs à effectuer, je serai heureux de les expliquer en détail lorsque je comparaitrai devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur. Je ne sais pas pourquoi le ministre débat ma question car elle est très simple. Le ministre doit disposer de prévisions en ce qui concerne les dépenses futures de la Commission d'assurance-chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne fait que répéter sa question. Il l'a déjà posée une fois et sait que le ministre n'est pas obligé de répondre.

M. Alexander: S'il ne peut répondre à la question pour le moment, le ministre peut-il s'engager à déposer ces chiffres devant le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin que celui-ci puisse savoir si le ministre devrait recevoir carte blanche au sujet de cette législation?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne puis m'engager pour le moment à déposer ces chiffres, mais je suis sûr que le Comité examinera la question en détail lorsqu'il en sera saisi.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LE MINISTRE RESPONSABLE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ROYALE—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui lui tient à cœur autant qu'à moi. Le très honorable représentant voudrait-il dire à la Chambre quel ministre a été désigné pour s'occuper des questions intéressant les femmes et qui découlent du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, un ministre qui m'est très cher, le ministre du Travail.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver-Kingsway voudrait poser une question supplémentaire, je crois, après quoi, je donnerai la parole au député d'Edmonton-Ouest.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, maintenant que nous savons qui est chargé des

[M. Alexander.]

questions intéressant les femmes, le ministre nous dirait-il s'il compte présenter au cours de la présente session une mesure législative pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, à ce propos, j'espère que je serai bientôt en mesure d'énoncer la politique gouvernementale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes presque arrivés à la fin de la période des questions. Le député de Vancouver-Kingsway pourrait peut-être poser une question supplémentaire, puis je donnerai la parole au député d'Edmonton-Ouest. Après quoi, nous devons sans doute passer à l'appel de l'ordre du jour.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Travail nous ferait une déclaration sous peu, sur les points essentiels à ses yeux dans la présentation de cette mesure législative.

L'hon. M. Munro: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'OCTROI DE CRÉDITS ET L'ÉTUDE DU BILL MODIFICATIF

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le gouvernement ne s'est pas décidé à mettre le bill C-124 en délibération à l'étape de la deuxième lecture, le ministre nous dirait-il comment le gouvernement à l'intention de financer les prestations après le 7 ou le 8 février, dont le président du Conseil du Trésor a fait mention?

M. l'Orateur: A l'ordre. La réponse à cette question devrait se faire sous forme de déclaration à l'appel des motions. Le député comprendra sûrement que la présidence puisse difficilement autoriser une réponse à cette question maintenant. Passons à l'ordre du jour.

• (1450)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 janvier, de la motion de l'honorable M. Gray:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.